L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE **EN POLITIQUE: ASPECTS PHILOSOPHIQUES**

par Laurent de Briey (Sous la coordination du comité de lecture du CPCP)



© CPCP asbl - novembre 2008



En juin 2001, le PSC a adopté sa Chartre de l'humanisme démocratique. Un an plus tard, son changement de nom en Centre Démocrate Humaniste a confirmé sa volonté de s'identifier à l'humanisme démocratique. Au-delà de l'opération de marketing, la question qui nous préoccupe est dès lors de déterminer à quelles conditions l'humanisme démocratique permet de définir un projet politique qui soit à la fois spécifique et pertinent, c'est-à-dire un projet politique qui ne se réduise pas aux discours tenus pas les autres formations et qui soit susceptible de proposer une réponse aux problèmes de société auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Cette double question nous semble pouvoir recevoir une réponse positive pour peu que l'on comprenne l'humanisme démocratique comme une tentative de dépasser le libéralisme politique aujourd'hui dominant et auquel se rattachent, d'une manière ou d'une autre, tant le MR et le PS qu'Ecolo. Donner consistance à cette hypothèse exigerait de procéder à un important travail de recherche. Il importerait, d'une part, de procéder à une analyse critique de la société mettant en lumière comment les principaux problèmes de société trouvent leur source dans l'individualisme et le relativisme propre au libéralisme politique. Il faudrait, d'autre part, montrer de quelle manière l'humanisme démocratique permet de proposer un modèle alternatif de société. Dans la présente note, nous ne pouvons toutefois que proposer une brève description des caractéristiques fondamentales du libéralisme et suggérer comment l'humanisme démocratique peut s'en distinguer, notamment en opposant le principe de l'autonomie collective à la neutralité libérale de l'Etat. Nous nous intéresserons tout particulièrement à la conception de l'Etat.

QUELQUES CARACTÉRISTIQUES DU LIBÉRALISME POLITIQUE

Malgré la diversité des formes qu'il est ainsi susceptible de prendre, le libéralisme politique définit une organisation politique respectant un ensemble de caractéristiques précises que nous pouvons résumer comme suit :

Fondamentalement, le libéralisme politique correspond à une organisation politique devant assurer le respect de la liberté de l'ensemble des membres de la société. Cette liberté est dénuée de toute portée morale. L'homme libre est celui dont l'arbitre est préservé de toute contrainte, celui qui peut choisir la manière dont il agit en étant à l'abri de toute interférence extérieure. La préservation de cette liberté s'incarne dans la reconnaissance de droits fondamentaux individuels exprimant les libertés subjectives que l'Etat ne peut remettre en cause. Ces droits fondamentaux constitutionnels doivent ainsi protéger les individus privés d'un usage despotique du pouvoir de l'Etat.

Dans ses formes classiques, le libéralisme comprend les individus comme se définissant indépendamment les uns des autres. Ils préexistent à leur inscription sociale et politique dans des relations intersubjectives. C'est cette indépendance qui constitue le cœur de la liberté individuelle et qui doit être protégée de toute interférence. Si certaines formes contemporaines du libéralisme prennent conscience des limites de cette anthropologie individualiste, elles en conservent néanmoins l'implication essentielle, à savoir que c'est au sein de leur sphère privée, dans la gestion de leurs affaires personnelles, que les individus accomplissent leur vie et cherchent à se réaliser. Ce n'est, en définitive,



que parce que les hommes partagent un même monde, qu'une organisation politique est nécessaire pour réguler les relations entre les individus et faire face aux problèmes qui sont communs à tous. Mais la gestion publique est essentiellement un mal nécessaire en tant que condition de possibilité de la liberté privée, seule finalité de l'individu libéral.

Le libéralisme promeut par conséquent une conception instrumentale de l'Etat. Celui-ci n'est pas le lieu où la société prend conscience d'elle-même, mais un simple instrument dont se dote la société afin que soit garantie une coexistence pacifique entre les individus qui la composent. L'Etat procède à l'arbitrage entre les intérêts individuels contradictoires, par la recherche du meilleur compromis possible. L'Etat et la société sont donc deux entités distinctes l'une de l'autre. Si la société est le lieu de la réalisation de la liberté, l'Etat est indispensable afin de se prémunir contre la dimension liberticide d'une société anarchique. Le libéralisme politique entend par conséquent définir un équilibre entre le pouvoir de l'Etat et la liberté de la société. Les différentes formes concurrentes de libéralisme proviennent ainsi pour l'essentiel de divergences de vue quant à l'étendue du pouvoir qu'il importe de conférer à l'Etat pour que cet équilibre soit garanti et pour que chacun puisse effectivement jouir au mieux de sa liberté individuelle.

Le pouvoir de contrainte de l'Etat n'est justifié rationnellement que dans la mesure où son intervention n'interfère avec la liberté et l'indépendance des individus que pour les préserver d'interférences plus grandes encore. L'Etat doit par conséquent demeurer neutre relativement aux choix de valeurs posés par les individus. L'Etat n'est pas le lieu de la constitution d'une identité collective. Cette neutralité de l'Etat est la conséquence de la complémentarité entre un rationalisme scientifique et un subjectivisme éthique sur lequel repose le libéralisme : S'il est possible de déterminer rationnellement quelles sont les institutions politiques justes, parce que celles-ci ne doivent être que l'expression d'une régulation impartiale des relations entre les individus, et non le reflet des valeurs sociales fondamentales, l'adoption de valeurs éthiques relève, par contre, de l'arbitre de chacun et ne possède pas de prétention à la validité.

C'est le libéralisme, tel que nous venons de le définir, que l'humanisme démocratique doit permettre de dépasser. Pour ce faire, il doit rompre avec quatre caractéristiques fondamentales du libéralisme que nous venons d'identifier, à savoir : 1. la préservation de la liberté individuelle réduite au libre-arbitre ; 2. une conception individualiste de l'homme ; 3. la séparation de la société civile et de l'Etat, ainsi que l'instrumentalisation de celui-ci qui en découle ; 4. la neutralité de l'Etat par rapport aux valeurs.

QUELQUES TRAITS SPÉCIFIQUES DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

Il est symptomatique que, si l'on fait aujourd'hui massivement référence à l'autonomie dans les débats publics, c'est bien souvent en lui donnant la signification du libre arbitre. Cela constitue pourtant un parfait contre-sens par rapport à la signification assignée au concept d'autonomie par le philosophe qui lui a donné ses principales lettres de noblesses : Kant. En définissant la liberté de la volonté par le concept d'autonomie, Kant a en effet précisément tenu à distinguer sa compréhension de la liberté du simple libre arbi-



tre. L'autonomie de la volonté n'est pas la liberté d'agir comme bon nous semble, mais le pouvoir qu'a l'homme, en tant qu'il est un être raisonnable, de se donner sa propre loi, c'est-à-dire de ne soumettre sa volonté qu'au seul respect de la raison. La liberté (l'autonomie) ne consisterait pas dans le fait d'être préservée de toute contrainte, mais seulement de toute contrainte qui ne soit pas légitimée par la raison. L'homme libre subordonne la satisfaction de ses aspirations sensibles aux exigences de la raison. Concevoir la liberté comme autonomie signifie estimer qu'il n'y a de liberté que par la raison. L'humanisme démocratique, comme le libéralisme politique, entend donc bien consacrer la liberté de l'homme, mais son rationalisme implique qu'il comprend cette liberté sous le modèle de l'autonomie et non sur celui du libre-arbitre.

Sur le plan politique, la loi constitue précisément l'exemple d'une contrainte qui interfère avec les choix des individus mais sans restreindre leur liberté. Pour l'humanisme démocratique, l'interférence de la loi n'est en effet pas justifiée parce qu'elle est un moindre mal en vue de se prémunir contre des interférences plus importantes. La loi est, au contraire, considérée comme constitutive de la liberté. Elle crée et rend possible la liberté dont jouissent les citoyens. Seule elle peut protéger les personnes contre toute forme de domination arbitraire. L'homme n'est donc libre que s'il vit dans un Etat qui l'est également. C'est pourquoi liberté et citoyenneté se confondent.

Sur le plan anthropologique, l'humanisme démocratique rompt d'ailleurs avec l'individualisme du libéralisme politique classique au profit d'une conception de l'homme plus personnaliste. Il estime que les individus ne peuvent acquérir une identité personnelle qu'en s'intégrant dans des relations sociales. L'existence de normes collectives est dès lors perçue comme une condition de possibilités de la formation des identités individuelles, dans la mesure où celles-ci ne peuvent s'affirmer qu'en se positionnant relativement à des normes collectives et en révélant ainsi soit leur adhésion aux valeurs communes, soit leur spécificité par la critique de celles-ci.

De plus, l'homme, puisqu'il n'est pas un individu se définissant indépendamment des autres, ne peut voir satisfaite sa volonté de donner sens à son existence si celle-ci n'est comprise que comme une existence privée. Il est erroné de croire que l'homme se réalise nécessairement au sein de la sphère privée. Certes, l'homme possède une singularité irréductible et veut donc pouvoir déterminer le sens que possède sa vie propre, mais il est aussi un membre essentiel d'une communauté. A ce titre, il réclame que l'existence de la communauté à laquelle il appartient ait aussi un sens qu'il comprenne. Il est réducteur de percevoir l'épanouissement de l'homme comme se limitant à la seule affirmation de sa spécificité. L'homme ne peut s'épanouir pleinement que s'il est certes reconnu dans son unicité par les autres personnes, mais qu'il a également le sentiment d'être uni à elles autour d'une identité commune. Son histoire personnelle ne peut prendre tout son sens qu'en s'inscrivant au sein de l'histoire d'une communauté qui le précède et qui se perpétuera au-delà de lui, mais qu'il est à même d'infléchir.

Enfin, comme l'individu libéral croit qu'il existe indépendamment des autres, il est dès lors conduit à considérer ceux-ci comme des entraves limitant l'exercice de sa propre liberté. Il négocie avec eux afin de trouver un équilibre entre des intérêts fondamentalement divergents. La personne par contre, sachant qu'elle n'existe que par et à travers les autres, voit en eux, non plus des obstacles à l'exercice de sa liberté, mais ses condi-



tions de possibilité. Au schéma conflictuel d'une opposition entre différents intérêts en compétition propre à l'individualisme, succède ainsi celui d'une collaboration entre les différentes personnes qui, au-delà de leurs divergences particulières, ont conscience que la recherche d'une entente commune en vue de l'intérêt général favorisera leur accomplissement personnel.

L'Etat n'est dès lors plus uniquement un simple instrument de régulation devant assurer la coexistence pacifique des intérêts privés au travers de l'élaboration stratégique de compromis, mais le lieu où, grâce à la médiation des institutions et de la procédure démocratique, s'affirme et se constitue une volonté générale exprimant l'intérêt commun à l'ensemble de la société. L'humanisme démocratique renoue avec l'idéal d'un Etat qui, loin d'être distinct de la société, serait cette société élevée à la conscience d'elle-même. Il ne s'agit plus de définir une organisation politique assurant un équilibre entre la liberté de la société et le pouvoir de contrainte de l'Etat, mais une organisation politique structurée de manière telle que l'Etat demeure effectivement enraciné dans la société civile. L'Etat serait ainsi l'expression de la société rendue raisonnable, c'est-à-dire de la société rendue libre.

UNE ILLUSTRATION: L'AUTONOMIE COLLECTIVE

Cette conception de l'Etat conduit l'humanisme démocratique à remettre en cause le principe libéral de la neutralité de l'Etat. Le libéralisme, au nom du refus des discriminations, renvoie aux sphères privées toute affirmation de valeurs. L'Etat n'aurait pas à énoncer ce qu'il croit bien. Or, selon l'humanisme démocratique, les hommes ont besoin de valeurs collectives qui puissent jouer le rôle de références symboliques par rapport auxquelles chacun est susceptible de se positionner. Pour donner sens à ses actions et à sa vie, il est indispensable de pouvoir se référer à une norme, soit en la reprenant à son compte, soit en la contestant. L'humanisme démocratique affirme donc, contre le libéralisme, la nécessité de l'affirmation de normes collectives.

L'humanisme démocratique est toutefois conscient que, dans les sociétés contemporaines, les normes traditionnelles et religieuses ont perdu leur légitimité sociale. Si elles peuvent continuer à orienter le comportement de certaines personnes, elles ne sont plus suffisamment partagées pour organiser l'ensemble des rapports sociaux. Dès lors, les seules normes collectives qui peuvent se voir reconnues une légitimité sont celles affirmées démocratiquement. La discussion publique doit par conséquent être le lieu où, au travers de l'Etat, la collectivité énonce les valeurs fondamentales qui doivent orienter son action. Il ne s'agit pas de dire qu'il existe un certain nombre de valeurs qui s'imposent à nous préalablement à la discussion politique, mais de considérer que de la même manière que l'autonomie des personnes doit être garantie, il faut penser la possibilité d'une autonomie collective. Réduire la liberté à la seule autonomie individuelle, comme le fait l'individualisme libéral, néglige une dimension essentielle de l'homme et impose le repli sur soi et l'isolement caractéristique de la société actuelle. C'est pourquoi la liberté doit également prendre la forme d'une participation à l'exercice de l'autonomie collective, c'est-à-dire la volonté de participer aux choix des normes et des valeurs communes à l'ensemble de la société . Il importe ainsi de compléter l'autonomie individuelle par



l'autonomie collective, la liberté dans le choix des valeurs poursuivies dans sa vie privée et l'affirmation collective de normes sociales.

L'humanisme démocratique permet donc de voir en l'Etat le lieu où la société se réfléchit elle-même pour s'élever à la conscience de soi. La société est dès lors essentiellement définie comme une communauté politique se dotant, au travers des institutions publiques, d'une identité collective — non pas au sens d'une identité naturelle qui serait prédonnée à la communauté, mais au sens d'une identité construite sur base du débat démocratique et définie collectivement dans l'autonomie de la communauté. Le point crucial est toutefois de déterminer comment l'affirmation collective de valeurs est compatible avec le pluralisme des modes de vie. L'affirmation de normes collectives ne doit en effet en aucun cas signifier la volonté d'imposer ces normes à l'ensemble de la société, mais au contraire permettre le développement d'une authentique tolérance.

A bien des égards, le libéralisme, alors même qu'il prétend faire de la tolérance l'une de ses vertus maîtres, ne parvient qu'à promouvoir l'indifférence. Face au problème de l'intolérance, il ne propose que la déconstruction des normes sociales, afin de supprimer les différences ou, du moins, de leur enlever toute signification. Dès lors, la différence ne heurte plus et ne conduit plus à l'intolérance. Mais, si l'on empêche la personne de participer à l'élaboration de la communauté, on impose le repli sur soi et l'isolement. Il ne s'agit pas de tolérance, mais d'indifférence : nous ne portons pas de jugement sur ce que font les autres parce que, de toute façon, nous n'avons aucune relation avec eux et que ce qu'ils font n'a aucune conséquence sur nous.

La véritable tolérance n'est pas l'indifférence. La véritable tolérance, ce n'est pas ne pas juger, mais bien ne pas repousser l'autre, ne pas cesser toute relation avec l'autre, parce que l'on ne partage pas les mêmes valeurs que lui. La véritable tolérance, c'est accepter le dialogue malgré les différences. Il ne peut donc pas y avoir de tolérance là où il n'y a que l'indifférence, là où il n'y a aucune relation. Il importe par conséquent de souligner à la fois l'importance de l'affirmation symbolique des valeurs collectives et de développer une véritable culture de la tolérance en acceptant que la norme collective puisse être transgressée par ceux qui ne se reconnaissent pas en elle. Mais, en retour, ces derniers ne peuvent imposer à l'ensemble de la société leurs choix personnels en refusant de concevoir la possibilité d'une autonomie collective. Dans un esprit de respect mutuel, ils doivent accepter que l'Etat agisse, dans les limites de ses attributions, en fonction des valeurs de la collectivité et ne peut attendre de lui qu'il les renie.

En fait, ce que l'humanisme démocratique s'efforce de recouvrer, c'est le référent symbolique que constitue une norme. Il ne s'agit pas de voir dans ces normes collectives des contraintes restreignant la liberté individuelle. Le droit permet de rendre compte à la fois de l'importance l'affirmation symbolique d'une norme et de la nécessité en tolérer la transgression, par exemple en donnant une valeur uniquement supplétive aux normes juridiques dont la ratio legis ne relève ni du maintien de la sécurité intérieure, ni de la préservation de la santé publique ou de la gestion de la sphère économique, etc., mais de la seule affirmation d'une identité collective. En opposant le principe de l'autonomie collective au dogme libéral de la neutralité de l'Etat, l'humanisme démocratique s'efforce ainsi de penser une société pluraliste qui n'échouerait pas dans le relativisme.

Au-delà cependant, des considérations philosophiques développées dans la présente

L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE EN POLITIQUE : ASPECTS PHILOSOPHIQUES



note, l'humanisme démocratique ne démontrera sa capacité à initier un réel projet de société alternatif que si l'on parvient à mettre en évidence de quelle manière son opposition au libéralisme est susceptible de se traduire au travers de prises de positions politiques concrètes. Un tel projet de recherche serait à la fois progressiste, centriste et post-matérialiste.

Progressiste parce qu'affirmant la nécessité de réformer la société afin de la rendre plus juste ; progressiste parce que rejetant toute volonté de revenir à des modèles sociaux dépassés ; parce que suggérant des réformes audacieuses dont l'originalité devrait, d'une part, séduire ceux en recherche d'un ton différent et d'un modèle alternatif de société et, d'autre part, rendre aisément perceptible la spécificité du cdH.

Centriste parce que refusant de réduire le discours progressiste à une exigence de redistribution des classes soi-disant favorisées au profit de classes défavorisées ; parce que considérant que l'injustice de l'organisation sociale actuelle pèse sur le cadre supérieur sous antidépresseurs comme sur le demandeur d'emploi sans perspective ; parce que son concept central, la participation, est à la fois un droit et un devoir et synthétise donc les exigences de solidarité et de responsabilité.

Post-matérialiste parce que refusant d'assimiler la participation sociale à la seule participation économique ; parce que refusant de réduire le rôle de l'Etat à la gestion des conditions matérielles de l'existence ; parce qu'affirmant qu'il n'y a pas de société sans affirmation de valeurs éthiques collectives et de construction d'une identité commune.